

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2009

L'An Deux Mil Neuf, le jeudi neuf juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

Secrétaire de séance : M.BIRRIEN

Présents : M. POULARD, M^{me} LEMARCHAND, M. CROUZET, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET (à partir de 20 h 55), M. JACOB, M^{me} GRUIEC, M^{me} ROBIN, M^{me} LEDOS, M. BIRRIEN, M^{me} LAROCHE, M. BARBOTIN, M. KEROMNES, M. TEXIER et M. RENAUDIN.

Excusés : M. TIMOUY (pouv. M. TEXIER), M^{me} PICHOT (pouv. M^{me} LEMARCHAND), M^{me} LE MEN (pouv. M. BLETIO), M^{me} SAUVEE (pouv. M. POULARD), M^{me} ERDTMANN (pouv. M^{me} LAROCHE), M. VALTON (pouv. M. JACOB), M. LEMOINE (pouv. M. WALGER).

Toutes les décisions ont été adoptées à l'unanimité.

CHOIX DE L'AMENAGEUR POUR LA Z.A.C « LES PETITS PRES »

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2008 décidant de lancer une consultation pour choisir un aménageur pour la Z.A.C. « Les Petits Prés », un appel public à candidature avec publicité européenne a été lancé. Cinq candidatures ont été reçues et trois sociétés ont remis leurs offres. La commission spécifique en charge de ce dossier s'est réunie à plusieurs reprises et a rencontré les trois sociétés. Compte tenu du cahier de charges et l'analyse des offres ayant été faite, la Commission spécifique propose au Conseil Municipal de retenir la société TERRITOIRES sise à Rennes. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la société TERRITOIRES comme aménageur de la Z.A.C. « Les Petits Prés » et autorise Monsieur le Maire à signer la concession d'aménagement.

CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de JARDIMAN de Pacé pour le remplacement du tracteur Kubota ST 30 par un tracteur John Deer 37.20 avec reprise de l'ancien pour un coût total de 23.000€.

AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX D'ESPACE EVASION

Le Conseil Municipal autorise la signature des avenants aux lots 2, 4, 5, 7, 8, 9, 12 et 14 suite à des modifications de travaux à la demande de la Commune, de la SOCOTEC et de la maîtrise d'œuvre.

AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR ESPACE EVASION

Compte tenu des avenants passés et des modalités de rémunération de l'architecte, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 953,41 € H.T.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

Montgermont, le 15 juillet 2009
LE MAIRE
A. POULARD